

ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX

Assemblée Générale ordinaire – 24 mars 2018

Ordre du jour :

- 1. Rapport moral**
- 2. Rapport d'activités**
- 3. Rapport financier 2017**
- 4. Budget Prévisionnel 2018**
- 5. Exposé sur l'Ecojardinage par Mme Sophie Milbeau**

L'Assemblée Générale de l'Association des Jardins Familiaux de la Ville de Rennes s'est tenue dans l'amphithéâtre de la Maison des Associations. Elle a réuni 83 adhérents.

1. Rapport Moral du Président de l'Association

Chers jardiniers adhérents de l'Association des jardins familiaux, je vous remercie de votre présence à tous qui montre l'intérêt que vous portez à votre association.

Cette nouvelle Assemblée Générale de l'Association de Jardins Familiaux de la Ville de Rennes présente le travail de la nouvelle équipe des bénévoles issue des scrutins successifs, dans les AG des secteurs fin 2017 et au CA du 23/03/2017.

Lors de ce CA, le bureau de l'Association a été constitué de la façon suivante :

Président : **Vincent LOUVEAU**

Vice-président-e-s : **Loic GOURIO, Annick GILLETTE.**

Secrétaire : **Yves GENTRIC** - Secrétaire adjointe : **non pourvu**

Trésorier : **non pourvu** Trésorier adjoint : **non pourvu**

Le Comité Directeur rassemble autour du bureau, les présidents élus dans les 11 secteurs.

Le mandat de cette nouvelle équipe est de 3 ans

C'est donc la première fois que je m'adresse à vous tous en tant que président général de l'Association.

Je me permets de vous passer en diaporama des images assez éloignées des précédentes, pour vous montrer qu'elle est ma préoccupation depuis que je suis responsable de l'Association des Jardins Familiaux.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, j'ai pu mesurer combien la tâche de Président Général était prenante et exigeante. Sans doute parce que j'ai renforcé son rôle dans la gestion des conflits.

Nous avons poursuivi cette année le travail commencé en 2016 sur notre fonctionnement et nos objectifs associatifs. Une partie de cet important travail sera présentée aujourd'hui et ce travail devrait s'achever prochainement.

Il doit nous permettre de conforter notre mode de fonctionnement, nos règles et notre code de conduite. Il devra aboutir à conforter l'Association.

- L'augmentation significative du nombre de jardins de 570 à 1010, au cours des dernières années ne permet toujours pas de satisfaire les demandes de jardins en nombre croissant et nous devons pouvoir à l'avenir intégrer la création de nouveaux secteurs
- Au-delà de la définition d'un mode de gestion rigoureux, l'Association doit pouvoir se projeter dans l'avenir sur des sujets environnementaux où elle contribuera à former des jardiniers conscients de leurs responsabilités collectives (l'alimentation, la gestion de l'eau et des déchets en sont les principaux exemples)
- Et je pense que l'Association ne pourra poursuivre son activité sur la base des seules forces disponibles parmi les bénévoles.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent aux activités des comités de secteur et à la réflexion sur notre fonctionnement, même si cela est éloigné des préoccupations des jardiniers et donc lourd à porter.

J'espère de tout cœur que notre travail à tous permettra à l'avenir d'être encore plus nombreux.

2. Rapport d'activités

2.1. Remerciements aux bénévoles

L'association c'est :

- 11 secteurs de jardins (1010 jardins) avec 11 comités de secteur animés par des bénévoles (environ 80 personnes), qui ont en charge de la gestion journalière et des attributions de jardins
- 1 comité directeur (11 personnes) – 6 réunions en 2017
- 1 Conseil d'Administration (32 personnes) - 4 réunions en 2017
- 1 salariée (contrat CDI depuis le 1^{er}/02/2017)
- Des réunions avec la DJB (3 réunions sur le RI et 2 sur la convention)

2.2. D'une AG à l'autre :

- **Mars** : Conseil d'Administration (CA) du 23/03 :
 - Élection des membres du bureau par le CA
 - Bureau constitué de seulement 4 personnes
 - Fonction non pourvues (trésorier)
- **Juin** : le mois des fêtes dans les secteurs
 - 17/06 – visite de Terra Botanica à Angers
- **Juillet Aout** : période d'activité pour les jardiniers, et accalmie pour l'Association
- **Septembre**
 - 23/09 : visite de Fougères et du parc floral de Haute Bretagne
- **Décembre**
 - CA du 9/12 et repas des bénévoles
- **Janvier** : livraison du local collectif des Gayeulles
- **Février** : CA du 22/02
 - Arrêté des comptes de l'exercice 2017 et adoption du BP 2018

2.3. Le Dispositif Local d'Accompagnement

Le Dispositif Local d'Accompagnement permet aux structures d'utilités sociales employeuses, dont les associations, de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, d'accompagnement et de développement de l'emploi

Le contexte : la croissance récente de l'Association, des départs de bénévoles, des difficultés dans le fonctionnement de l'Association,

L'accompagnement DLA a été mis en place à partir de mars 2016. Il s'est poursuivi en 2017 et devrait aboutir à l'été 2018

Au travers de la réflexion menée, l'association réaffirme le projet associatif, qui n'est pas seulement un outil de gestion au service de la Ville de Rennes, mais qui doit également démontrer sa capacité à :

- Faciliter les relations entre gens d'origine diverses, être des lieux d'échange et de parole, d'entraide et de conseil
- Contribuer à la notion de ville vivrière en permettant aux citoyens de produire tout ou partie de leurs besoins liés à la culture légumière
- Donner accès à des activités de plein air et contribuer à une vie plus équilibrée
- Développer l'utilisation de procédés biologiques, réduire la consommation d'eau, améliorer la gestion des déchets
- Contribuer à l'enseignement de méthodes de jardinage respectueuse de l'environnement, en direction des adultes et des enfants

Un important travail a été mené pour décrire nos processus internes et rédiger nos procédures. Après les statuts adoptés en 2017 :

- Le règlement intérieur a été revu
- Le protocole de surveillance des jardins associant la DJB et l'association a été décrit
- Les modalités d'information et de rappel au règlement pour les jardiniers qui abusent ont été décrites et mises en œuvre.
- La procédure de gestion des litiges est décrite et appliquée (impayés, changement de résidence, non-respect du règlement intérieur)

Tableau de suivi des impayés :

Suivi des impayés	1 ^{er} semestre 2017	2 nd semestre 2017	1 ^{er} semestre 2018
1 ^{er} rappel (+60 jours)	58	83	59
2 nd rappel (+75 jours) Avec convocation	24	36	17

Tableau de suivi des exclusions :

motif	Impayés	Non-respect RI	Chgt résidence Hors Rennes
Convocations	60	32	
Exclusions	11	3	8

Les jardins sont mis à disposition des adhérents qui respectent le règlement et les bénévoles. Dans le cas contraire, la perte de la qualité d'adhérent entraîne la fin de la mise à disposition du jardin.

Le rôle du Président Général et la place du siège ont été renforcés en tant garant du respect des règles.

La mise en place de cette organisation a pour objectif de ne pas laisser les bénévoles des secteurs supporter seuls la charge de faire respecter le règlement au risque de se faire manipuler et menacer

Il nous reste à préciser si une partie du travail réalisé aujourd'hui par des bénévoles ne doit pas relever d'un emploi permanent et chiffrer les moyens nécessaires

L'objectif poursuivi est de redonner l'envie aux bénévoles de s'engager sur des actions stratégiques à plusieurs années : l'engagement sur l'accueil et la formation des nouveaux jardiniers, le respect de l'environnement, la réduction des consommations d'eau, la réduction des déchets, ...

2.4. Création de 5 comités

Comité	actions
Animation	<i>imaginer des lieux de convivialité dans les jardins</i> - organiser des événements - Inviter des conférenciers
Communication	- créer des liens avec d'autres associations - participer à la création d'une BD sur les jardins familiaux - développer l'usage du site internet - participer à l'écriture d'une charte du jardinier
Fonctionnement	- réviser le RI et le rendre applicable

	<ul style="list-style-type: none"> - revoir la convention avec la ville de Rennes - harmoniser les procédures - créer une bibliothèque de documents types - améliorer notre organisation informatique - clarifier l'engagement bénévole
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'attribution et l'accueil des nouveaux jardiniers
Développement innovation	<p><i>Imaginer des projets pouvant impliquer l'arrivée d'une personne en service civique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - envisager la charte sur un territoire plus vaste que les jardins familiaux - favoriser l'action bénévole

Production du comité d'animation :

Imaginer des lieux de convivialité dans les jardins

- Jeux de boules, tables, barbecues collectifs
- Abris collecteurs d'eau équipés de cuves et de tables (exemple de la réalisation Villejean e Breil))
- Projet de four à pain à la Bintinais

Organiser des évènements

- Fête des jardins, repas, bourses aux plantes
- Concours (photos, épouvantails, ...)
- Faire intervenir des intervenants extérieurs (Vert le Jardin, apiculteurs, ...)
- Comptage des vers de terre (OVT)

S'associer aux événements organisés sur la Ville

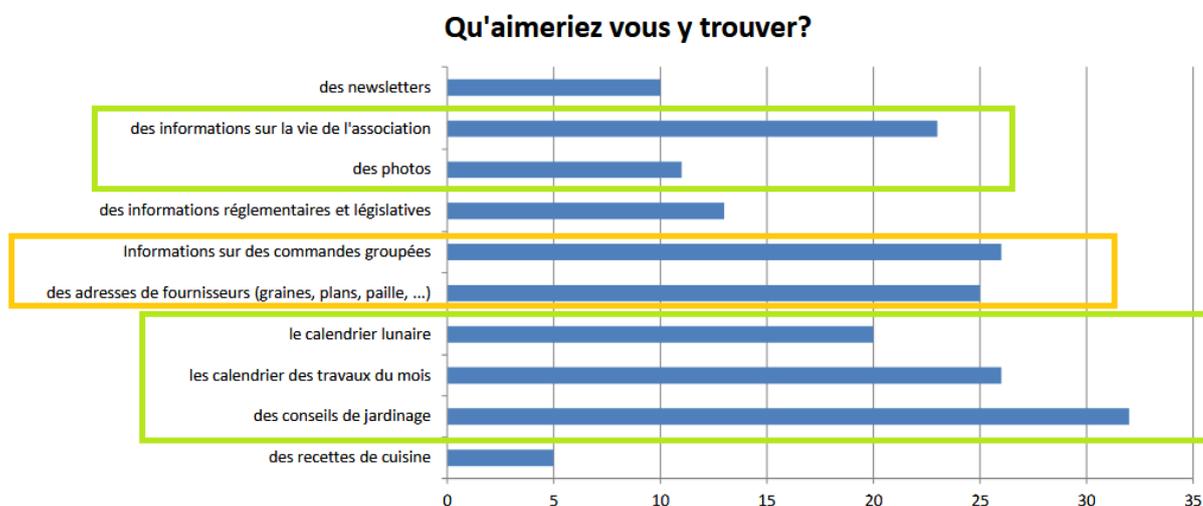
- la journée sur l'herbe sur le secteur Ouest,
- Ecomusée de la Bintinais, Ecocentre de la Taupinais
- Semaine de l'environnement organisée par la MCE

Inviter des conférenciers lors de nos AG

Faire des achats groupés

Production du comité de communication

- Charte du jardinier (Illustrée par M. Lequéré)
- Sondage à propos du site internet



- Liens avec les autres associations:

Adhésions -KOKOPELLI

Vert Le Jardin

Les Jardins BRETILLIENS

Deux posters plastifiés (format A0)

Production du comité de fonctionnement

- **Clarification** des processus internes de l'Association et rédaction des procédures (**procédure d'attribution, procédure de gestion des dossiers de litige**)
- Description du protocole de surveillance des jardins associant DJB et Association - Rédaction de courriers types – ce protocole renforce l'autorité du siège dans la gestion des conflits.
- **Révision** du **règlement intérieur** et complément – un nouveau règlement intérieur sera diffusé à tous les jardiniers – résumé A4-R/V
- **Formation** des bénévoles membres des comités de secteur - un axe essentiel du bon fonctionnement de notre association – action prioritaire en 2018
- **Classeur des procédures et des formulaires** disponibles sur internet pour les comités de secteur et les bénévoles qui veulent s'impliquer

Production du comité Accueil

Comment faire pour que les jardiniers deviennent des jardiniers responsables et des membres de l'Association à part entière

L'accueil physique et administratif est décrit dans la **procédure d'attribution** – remise de nombreux documents

Le nouveau jardinier signe un **bulletin d'adhésion à l'Association**

Un **courrier individuel** sera adressé par le siège à tout nouvel arrivant pour rappeler les fondamentaux : le propriétaire c'est la Ville et elle a fixé ses exigences.

L'Association est garante de la bonne gestion des jardins et elle attend de chacun le respect de l'engagement pris lors de son adhésion.

L'accueil convivial au sein de l'association est organisé par le comité de secteur au cours d'une **réunion d'accueil** au sein du secteur pour laquelle un **aide-mémoire** a été rédigé

2.5. Les jardins familiaux c'est aussi :

- Des espaces verts dans la Ville
- Un potentiel de production alimentaire (env.15 ha)
- Des espaces de vie en société
- Des espaces de travail pour les équipes de la Direction des jardins (dont nous remercions le soutien)
- Un centre de coûts et d'intérêt pour la Ville

La parole est donnée à D. Guillotin (Conseiller Municipal Conseiller à l'écologie urbaine).

M. Guillotin a expliqué la démarche volontaire de la Ville en faveur de la transformation d'espaces non cultivés en espaces cultivés, jardins partagés ou familiaux et en verger. Il nous incite à réfléchir aux aménagements possibles autour des parcelles de jardins pour la réalisation de vergers et l'aménagement de haies diversifiées.

Il revient sur ce que nous appelons « les exigences » de la ville et insiste sur celle qu'il considère importante : « les jardins sont faits pour produire ». Une production locale qui doit bénéficier aux habitants et en particulier à ceux qui résident en immeuble.

Il cite l'histoire des jardins du Thabor qui ont été transformés en potager pendant la dernière guerre.

Il précise que de nouveaux secteurs de jardins verront le jour : dans le secteur de Sainte Foix, dans le cadre de la réflexion Vilaine Aval ; dans les Prairies Saint Martin dans la partie non inondable où la terre a été remplacée. La ville recherche également des solutions pour aménager des jardins dans le secteur sud de Rennes.

En réponse aux questions de la salle, il aborde les sujets suivants :

- La réflexion sur la partition des secteurs doit être menée à la Prévalaye et dans le cadre de l'extension de Sainte Foix

- C'est le moment de relancer le piégeage des frelons asiatique en utilisant les pièges officiels

2.6. Quelques mots sur les secteurs :

Le secteur de Villejean a présenté quelques réalisations effectuées par la Ville : le sablage de la route centrale et les abris collecteurs d'eau. Il a cité également les problèmes d'inondation des parcelles du nouveau secteur.

3. Rapport Financier 2017

La présentation détaillée figure dans le document joint :

Presentation_AG_comptes_Annuels_2017_v2.pdf

Les dépenses de l'Association ont fait l'objet d'un contrôle interne par deux vérificateurs aux comptes. Leur rapport est ici : ***xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx.pdf***

Les comptes de l'année 2017 ont été présentés au CA du 22/02/2018 par l'expert-comptable du cabinet CER. Ils ont été adoptés par le conseil d'administration.

Des membres présents à l'AG ont regretté que la communication des documents comptables n'ait pas été faite avant la présentation en AG. L'Association s'engage à diffuser sur le site internet ces informations avec le CR de l'AG et à anticiper cette information pour les prochaines AG.

Les comptes 2017 ont été adoptés lors de l'AG à l'unanimité des présents.

4. Budget prévisionnel 2018

La présentation détaillée figure dans le document joint :

2018-03-24_BUDGET_PREVISIONNEL_2018_SYNTHESE_AG.pdf

Ce budget prévisionnel est reconduit sur le même modèle que 2017. Il s'élève à 115 500 €.

Il prévoit l'achat d'équipements pour certains secteurs (rucher du Patis Tatelin, bordures pour Villejean Le Breil, grillage à lapin pour Sainte Foix, peinture pour les secteurs,).

Un voyage est prévu le 2 juin 2018 : visite d'une ferme lombricole à Lanouée et du jardin botanique à La Gacilly.

Le budget prévisionnel de l'année 2018 a été adopté lors du CA du 22/02/2018.

Lors de l'AG il a été adopté à l'unanimité des présents.

5. Exposé sur l'Ecojardinage par Mme Sophie Milbeau (éco jardinière professionnelle)

6. Discussion avec la salle

L'Assemblée s'est terminée par un apéritif servi à l'ensemble des présents.